

Questions au Feuilleton

NOTES: (1)—Les chiffres qui figurent aux parties 4 et 5 représentent le nombre de mois-hommes de surveillance et non le nombre de cas. (2)—*partie 6* La Commission nationale des libérations conditionnelles n'accorde pas de subventions aux agences d'assistance postpénale. Le montant indiqué a été payé pour des frais fixes de service, c'est-à-dire \$35.00 pour chaque mois-homme de surveillance exercée par l'agence et \$45.00 pour chaque évaluation communautaire effectuée par celle-ci pour la Commission nationale des libérations conditionnelles.

SASKATCHEWAN—LE PERSONNEL AFFECTÉ AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES EN 1971-1972

Question n° 873—M. Orlikow:

1. Quel était l'effectif du personnel de libération conditionnelle (postes) en Saskatchewan en 1971-1972?
2. Combien chaque poste a-t-il coûté en moyenne?
3. A combien s'élevait le budget annuel total des deux bureaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles (y compris le personnel) en Saskatchewan en 1971-1972?
4. Combien de cas le personnel de libération conditionnelle a-t-il eu à surveiller en Saskatchewan en 1971-1972?
5. Combien de cas étaient sous la surveillance de la Société John Howard de la Saskatchewan en 1971-1972?
6. Quelle a été la subvention accordée à la Société John Howard de la Saskatchewan pour 1971-1972?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. Dix.

2. \$12,264.

3. Les budgets du Service national des libérations conditionnelles sont établis pour l'ensemble du Canada et, par conséquent, il est impossible de connaître le montant du budget d'une province donnée.

4. 2,198.

5. 568.

6. \$20,140.

NOTES: (1)—Les chiffres qui figurent aux parties 4 et 5 représentent le nombre de mois-hommes de surveillance et non le nombre de cas. (2)—*partie 6* La Commission nationale des libérations conditionnelles n'accorde pas de subventions aux agences d'assistance postpénale. Le montant indiqué a été payé pour des frais fixes de service, c'est-à-dire \$35.00 pour chaque mois-homme de surveillance exercée par l'agence et \$45.00 pour chaque évaluation communautaire effectuée par celle-ci pour la Commission nationale des libérations conditionnelles.

ALBERTA—LE PERSONNEL AFFECTÉ AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES EN 1971-1972

Question n° 874—M. Orlikow:

1. Quel était l'effectif du personnel de libération conditionnelle (postes) en Alberta en 1971-1972?
2. Combien chaque poste a-t-il coûté en moyenne?
3. A combien s'élevait le budget annuel total des deux bureaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles (y compris le personnel) en Alberta en 1971-1972?
4. Combien de cas le personnel de libération conditionnelle a-t-il eu à surveiller en Alberta en 1971-1972?
5. Combien de cas étaient sous la surveillance de la Société John Howard de l'Alberta en 1971-1972?
6. Quelle a été la subvention accordée à la Société John Howard de l'Alberta pour 1971-1972?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. Seize.

2. \$11,904.

[M. Allmand.]

3. Les budgets du Service national des libérations conditionnelles sont établis pour l'ensemble du Canada et, par conséquent, il est impossible de connaître le montant du budget d'une province donnée.

4. \$6,185.

5. 1,082.

6. \$31,780.

NOTES: (1)—Les chiffres qui figurent aux parties 4 et 5 représentent le nombre de mois-hommes de surveillance et non le nombre de cas. (2)—*partie 6* La Commission nationale des libérations conditionnelles n'accorde pas de subventions aux agences d'assistance postpénale. Le montant indiqué a été payé pour des frais fixes de service, c'est-à-dire \$35.00 pour chaque mois-homme de surveillance exercée par l'agence et \$45.00 pour chaque évaluation communautaire effectuée par celle-ci pour la Commission nationale des libérations conditionnelles.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE PERSONNEL AFFECTÉ AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES EN 1971-1972

Question n° 875—M. Orlikow:

1. Quel était l'effectif du personnel de libération conditionnelle (postes) en Colombie-Britannique en 1971-1972?
2. Combien chaque poste a-t-il coûté en moyenne?
3. A combien s'élevait le budget annuel total des deux bureaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles (y compris le personnel) en Colombie-Britannique en 1971-1972?
4. Combien de cas le personnel de libération conditionnelle a-t-il eu à surveiller en Colombie-Britannique en 1971-1972?
5. Combien de cas étaient sous la surveillance de la Société Joyn Howard de la Colombie-Britannique en 1971-1972?
6. Quelle a été la subvention accordée à la Société John Howard de la Colombie-Britannique pour 1971-1972?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. Vingt-neuf.

2. \$11,773.

3. Les budgets du Service national des libérations conditionnelles sont établis pour l'ensemble du Canada et, par conséquent, il est impossible de connaître le montant du budget d'une province donnée.

4. 3,541.

5. 412.

6. \$44,560.

NOTES: (1)—Les chiffres qui figurent aux parties 4 et 5 représentent le nombre de mois-hommes de surveillance et non le nombre de cas. (2)—*partie 6* La Commission nationale des libérations conditionnelles n'accorde pas de subventions aux agences d'assistance postpénale. Le montant indiqué a été payé pour des frais fixes de service, c'est-à-dire \$35.00 pour chaque mois-homme de surveillance exercée par l'agence et \$45.00 pour chaque évaluation communautaire effectuée par celle-ci pour la Commission nationale des libérations conditionnelles.

QUÉBEC—LE PERSONNEL AFFECTÉ AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES EN 1971-1972

Question n° 876—M. Orlikow:

1. Quel était l'effectif du personnel de libération conditionnelle (postes) au Québec en 1971-1972?
2. Combien chaque poste a-t-il coûté en moyenne?
3. A combien s'élevait le budget annuel total des deux bureaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles (y compris le personnel) au Québec en 1971-1972?